

Cumunicatu di stampa

Jean-Guy Talamoni, Presidente di l'Assemblea di Corsica

Commission retraites : réponse à l'intersyndicale

J'ai pris connaissance avec stupéfaction du texte de la conférence de presse tenue ce jour par l'intersyndicale des retraités. En effet, les débats au sein de la Commission « Retraites » que je préside n'ont jamais reflété une telle position. Quelques points méritent d'être précisés :

- 1/ Autour de la table, chacun s'était accordé à reconnaître que c'était la première fois qu'un président de l'Assemblée de Corse consacrait une telle attention aux revendications des retraités (Cf. les nombreuses rencontres et réunions de commission depuis janvier dernier)
- 2/ La première revendication, à savoir l'allocation d'une indemnité compensatoire d'insularité, dépend exclusivement d'une décision de l'Etat et je l'ai portée auprès du Gouvernement, lequel n'entend manifestement pas y donner suite. A ce sujet, dans son texte l'intersyndicale dénie à la CTC le droit de négocier l'octroi de l'indemnité, mais me demande, quelques lignes plus loin, « d'intervenir auprès du Gouvernement » en ce sens. Comprenez qui pourra...
- 3/ La seconde revendication, une réduction de 50% sur l'ensemble des tarifs de transport, a fait l'objet d'un travail approfondi avec les différentes structures ou sociétés concernées, publiques ou privées (Air Corsica, Corsica Linea, Corsica Ferries, Chemins de Fer de la Corse, CAB et CAPA pour les autobus...)
- 4/ Le procès-verbal auquel fait référence l'intersyndicale est celui de l'avant-dernière réunion. Par conséquent, il est logique de ne pas y trouver de propositions définitives puisque la démarche demeure en cours.
- 5/ Lors des réunions, les positions des représentants des retraités étaient souvent différentes, y compris à l'intérieur de l'intersyndicale, sachant que le CTC ne fait pas partie de cette dernière.
- 6/ S'agissant des notions d'équité et d'égalité citées dans le texte de l'intersyndicale, il convient de préciser la position affirmée par certaines composantes de l'intersyndicale : l'égalité qu'elles revendiquent conduit à accorder une réduction de 50% à tous les retraités

CONTACT PRESSE :

Anne Martinetti-Squarcini – 06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr

sans exception, y compris un PDG à la retraite recevant 10000 € par mois par exemple. A mon sens, une telle revendication s'oppose radicalement à l'objectif de justice sociale qui devrait être le souci premier de l'ensemble des participants à cette concertation. Oui, l'équité, c'est-à-dire la justice, consiste à faire la différence selon les niveaux de revenus. Ce qu'a considéré, du reste, la quasi-unanimité des élus présents (gauche, droite, nationalistes).

Par-delà cette polémique stérile, je poursuivrai, pour ma part, le travail commencé. J'attends dans les jours à venir les propositions définitives des entreprises de transport et je provoquerai dans les semaines à venir une nouvelle réunion où chacun pourra donner sa position sur les différentes options proposées. Le dernier mot reviendra bien entendu à l'Assemblée de Corse, laquelle sera saisie à l'issue des travaux de la commission.

CONTACT PRESSE :

Anne Martinetti-Squarcini – 06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr

